

Conditions générales de ventes

Paiement

Nos prix sont établis hors taxes, ils sont calculés départ agence. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC.

Conditions de règlement

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte.

Délais de paiement

En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

Annulation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenante entre 10 et 15 jours avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30% du montant. Une annulation intervenant moins de 10 jours avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral du cours. Pour sa part, Aborah formation se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique et ce sans dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage.

Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source. Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Non sollicitation

Le client et/ou le stagiaire s'engage à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne d'Aborah formation avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique au personnel salarié d'Aborah formation et aux vacataires ou contractuels.

Responsabilité

Aborah formation ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Attribution de compétences

L'élection de domicile est faite par le site vendeur à son agence commerciale. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution de présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce local dont dépend l'agence est seul compétent. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.



Réservation

Vous pouvez réserver vos places à l'avance en contactant votre interlocuteur commercial et en lui indiquant vos coordonnées, le cours, sa référence, la date et le nombre de place à réserver. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

Inscription

L'inscription doit se faire sous forme d'un bon de commande à adresser par fax ou par courrier au site de formation concerné ou à votre interlocuteur commercial. Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et le cas échéant l'adresse de facturation différente,
- Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage ou référence d'Aborah formation
- Dates du stage,
- Montant de la commande,

Une convocation écrite sera adressée personnellement au stagiaire

Convocation

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. La convocation est envoyée par e-mail au stagiaire. A défaut d'email valide, elle est transmise à la personne en contact avec notre service commercial.

Convention de formation

Aborah formation est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation. Les conventions sont transmises en amont des formations et les feuilles de présence et évaluation(s) sont transmises à l'issue des prestations

Remarques Importantes

Nous insistons sur la nécessité du respect des niveaux requis qui permettent de profiter pleinement des formations dispensées.